CRITIQUE
DE L'ESPRIT
DES
LOIX.

ROM. SOCIES. BIBL. SECC. COLL.

A GENEVE,
Chez BARRILLOT & FILS.

M. DCC. L.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Avis des Libraires au Lecteur.

Tandis que nous imprimions la Défenſe de l'Eſprit des Loix, *nous attendions cette* Critique, *que nous avons crû devoir y joindre, celà a occaſionné que nous avons été obligés de laiſſer ſubſiſter les numeros des Pages que l'Auteur de la* Défenſe *cite, en renvoyant aux* Nouvelles Eccleſiaſtiques, (*c'eſt une piéce périodique qui s'imprime à Paris*) *où il a été critiqué; & comme leſdites Pages ne ſe trouvent pas conformes à cette édition, on prie le Lecteur d'y ſuppléer.*

CRITIQUE
DE
L'ESPRIT DES LOIX.

IL y a environ un an qu'il s'eſt répandu une de ces productions irréligieuſes dont le monde depuis quelque tems eſt inondé.

Le Livre ſcandaleux dont il s'agit, paroît imprimé à Geneve, en deux volumes *in*-4°. & en trois volumes *in*-8°. ſous le titre de l'*Eſprit des Loix*; les Journaliſtes de Trevoux en ont parlé dans leur Journal du mois d'Avril dernier, mais très-foiblement dans une lettre qu'ils ſuppoſoient leur avoir été écrite à ce ſujet: il faut en rendre un compte plus juſte & plus détaillé.

L'Auteur dit qu'*il a bien des fois commencé & abandonné ſon ouvrage, que bien des fois il il en a jetté les feuilles au feu*; c'eſt qu'alors il marchoit ſans ſçavoir où il alloit: *& je ſuivois mon objet* (dit-il dans ſa Préface) *ſans former de deſſein, je ne connoiſſois ni les régles ni les exceptions, je ne trouvois la vérité que pour*

la perdre ; mais quand j'ai découvert mes principes, tout ce que je cherchois eſt venu à moi, & dans le cours de vingt années j'ai vû mon ouvrage commencer, croître, s'avancer & finir. Si l'Auteur avoit voulu ſuivre un chemin frayé, ſon ouvrage lui auroit coûté moins de tems & de travail ; mais voulant marcher dans des routes détournées, il n'eſt pas ſurprenant qu'il ait éprouvé tout ce qui arrive à ceux qui s'égarent.

Cependant quand l'Auteur jettoit au feu ſes premières productions, il étoit moins éloigné de la vérité que lorſqu'il commença à être content de ſon travail. Il jettoit au feu ſes premières productions, parce que la vérité lui en découvroit le faux ; mais la vérité s'eſt retirée pour punir celui que ſa lumière attriſtoit. Laiſſé à lui-même & à ſes propres ténébres durant vingt ans, l'Auteur s'eſt cru l'organe de la ſageſſe, & ſon ouvrage montre que durant vingt ans il a été le jouet de la folie.

Il ne faut pas beaucoup de pénétration pour appercevoir que le Livre de l'*Eſprit des Loix* eſt fondé ſur le ſyſtême de la *Religion naturelle*, ſyſtême impie que l'on affecte de répandre dans des livres de toute eſpèce, & que déja des perſonnes de tout état & en très-grand nombre ont le malheur d'avoir embraſſé. On a montré dans les lettres contre le poëme de Pope, intitulé : *Eſſai ſur l'homme*, que le ſyſtême de la religion naturelle rentre dans celui de *Spinoſa* ; c'en eſt aſſez pour

pour inſpirer à un Chrétien l'horreur qu'il doit avoir du nouveau Livre que nous annonçons : on y reconnoit le génie & le ſtyle des Lettres Perſanes. Les eſprits ſuperficiels qui liront cette dernière production, diront : c'eſt un Philoſophe qui ſe renfermant dans ſa ſphére raiſonne ſur les loix en philoſophe & en politique & qui ne va pas plus loin. Ceux qui connoiſſent les *petites ruſes* de Mrs. de la religion naturelle, en jugeront différemment; ils verront que le Livre de *l'Eſprit des Loix* eſt fait pour venir à l'appui du ſyſtême favori. Ecoutez les promoteurs & les partiſans de ce ſyſtême, ils n'ont pas la moindre penſée d'attaquer la Religion. Dans le fond ils n'écrivent que pour la combattre ; chez eux toutes les Religions, ſans en excepter la Religion Chrétienne, ne ſont regardées que comme choſes de police. Reconnoître en général un premier Etre, élever de tems en tems ſon cœur vers lui, s'abſtenir des actions qui deshonorent dans le climat que l'on habite, & remplir certains devoirs par rapport à la ſociété, voilà l'unique néceſſaire : tout le reſte n'eſt qu'accidentel. Ainſi en quelque lieu que vous ſoyez, conformez-vous au culte qui y eſt reçû : en France, vous ſerez Catholique ; en Angleterre, Proteſtant ; à Conſtantinople, Muſulman ; aux Indes, idolâtres ; tous ces cultes ſont indifférens. C'eſt le plan ſur lequel l'Auteur de *l'Eſprit des Loix* a travaillé : ce n'eſt point dans la Religion chrétienne qu'il puiſe les lumières dont il a be-

ſoin ; ſa foible raiſon eſt le guide qui le conduit ; auſſi tombe-t-il lourdement dès le premier pas : *Les Loix dans la ſignification la plus étendue*, dit-il, *ſont les rapports néceſſaires qui dérivent de la nature des choſes.* Les Loix *des rapports !* Cela ſe conçoit-il ? Que les rapports qu'ont les êtres les uns avec les autres ſoient la cauſe ou plutôt l'occaſion des loix, on le comprend : mais que les loix ſoient des rapports, qui le comprendra ? Cependant l'Auteur n'a pas changé la définition des loix ſans deſſein ; quel eſt donc ſon but ? le voici.

Selon le nouveau ſyſtême, il y a entre tous les êtres qui forment ce que Pope appelle le *grand tout*, un enchaînement ſi néceſſaire que le moindre dérangement porteroit la confuſion juſqu'au trône du premier Etre ; c'eſt ce qui fait dire à Pope que les choſes n'ont pu être autrement qu'elles ne ſont, & que *tout eſt bien comme il eſt.* Cela poſé, on entend la ſignification de ce langage nouveau, que les loix ſont les rapports *néceſſaires* qui dérivent de la nature des choſes. A quoi l'on ajoûte que dans ce ſens *tous les êtres ont leurs loix*, *la divinité a ſes loix*, *le monde matériel a ſes loix*, *les intelligences ſupérieures à l'homme ont leurs loix*, *les bêtes ont leurs loix*, *l'homme a ſes loix* (p. 1.) ; ſur quoi l'Auteur cite Plutarque qui dit que *la loi eſt la reine de tous mortels & immortels :* mais eſt-ce d'un payen que nous devons apprendre ce qui convient à Dieu ? Plutarque reconnoît une loi qui impoſe aux Dieux la néceſſité de la

ſuivre :

ſuivre : c'eſt le deſtin. Pour nous, nous ſçavons que Dieu ne peut avoir d'autre loi que celle qu'il s'impoſe à lui-même ; vérité que l'Auteur ſemble reconnoître quand il dit que Dieu a fait les loix ſelon leſquelles il a créé & conſervé le monde (p. 2.) ; mais le moment d'après il ajoûte : «La création *qui «paroît être un acte arbitraire*, ſuppoſe des «régles auſſi invariables que la fatalité des «athées.» Si la création *paroît être un acte arbitraire*, & qu'elle ne le ſoit pas ; ſi Dieu eſt néceſſité à créer, ſi tous les êtres ont avec lui des rapports ſi néceſſaires qu'il n'ait pu ſe diſpenſer de les créer & de les créer tels qu'ils ſont ; voilà donc le monde néceſſaire comme Dieu même, & l'Auteur a raiſon de ſoûtenir que la création ſuppoſe des régles auſſi invariables que la fatalité des athées ; auſſi l'Auteur ſuppoſe-t-il par-tout que les hommes ont été créés avec l'ignorance & la concupiſcence, ſujets aux maladies & à la mort. Chez lui il n'eſt pas queſtion de péché originel, ne ſçachant pas comment les hommes ont été formés ; il aime mieux imaginer avec les payens un tems où ils ont vêcu en ſauvages, que de puiſer dans les livres ſaints ce qui eſt dit de la création du premier homme, de ſa chûte & des maux qu'elle a cauſés. M. Domat, dans ſon excellent *traité des Loix*, prend la révélation pour guide & plaint les payens d'avoir été privés de ſa lumière (chap. 1.) ; il poſe pour fondement que l'homme a été créé pour connoître & pour aimer

Dieu, d'où il conclut que la *premiére loi* eſt celle qui preſcrit à l'homme ſes devoirs envers Dieu. Que l'Auteur eſt éloigné de ſuivre un ſi beau modéle! il convient que la loi qui preſcrit à l'homme ſes devoirs envers Dieu eſt la plus importante; mais il nie qu'elle ſoit la premiére. Il prétend que la premiére loi de la nature *c'eſt la paix*, parce que les hommes ont commencé par avoir peur les uns des autres. On a trouvé, dit-il, dans les forêts des hommes ſauvages; tout les fait trembler, tout les fait fuir: des hommes qui ont peur les uns des autres ſont bien éloignés de ſe faire la guerre; d'où l'Auteur conclut que la paix eſt la premiére loi qu'inſpire la nature. La ſeconde loi de la nature, dit-il, preſſe l'homme de chercher à ſe nourrir; la troiſiéme invite les deux ſexes à s'unir; la quatriéme, quand les hommes ſont revenus de la peur qu'ils avoient les uns des autres, les porte à former des ſociétés; mais dès que les ſociétés ſont formées, les guerres commencent (pp. 6. & 7.): telles ſont les loix qui dérivent de la nature de l'homme, ſelon l'Auteur. N'avons-nous pas bien de l'obligation à ces Meſſieurs, de ſubſtituer les idées baſſes & rempantes de leur *religion naturelle* aux idées nobles que la révélation nous donne de notre origine, de notre deſtination & des devoirs qui y ſont attachés? Pourſuivons.

L'Auteur dit qu'il s'en faut bien que le monde intelligent ſoit auſſi bien gouverné que le monde phyſique (p. 3.): la raiſon qu'il en don-

donne eſt que les êtres particuliers intelligens ſont bornés par leur nature, & par conſéquent ſujets à l'erreur; & d'un autre côté qu'il eſt de leur nature qu'ils agiſſent *par eux-mêmes* (p. 4.). Un tel être, dit-il, parlant de l'homme, pouvoit à tous les inſtans oublier ſon créateur, Dieu l'a rappellé à lui par les loix de la religion; un tel être pouvoit à tous les inſtans s'oublier lui-même, les Philoſophes l'ont averti par les loix de la morale: fait pour vivre dans la ſociété, il pouvoit oublier les autres, les légiſlateurs l'ont rendu à ſes devoirs par les loix politiques & civiles (pag. 5.).

L'Auteur ne nous dit point quelle eſt cette religion dont les loix rappellent l'homme à Dieu; eſt-ce la religion chrétienne? eſt-ce la religion de Mahomet? eſt-ce celle des Chinois? C'eſt apparemment la religion naturelle. Quoi-qu'il en ſoit, remarquons que ſelon notre Auteur, ce n'eſt point à la religion à régler les mœurs, c'eſt aux Philoſophes: Dieu, par les loix de la religion rappelle l'homme à ce qu'il lui doit; mais le Philoſophe, par les loix de la morale, le rappelle à ce qu'il ſe doit à ſoi-même, & les Légiſlateurs, à ce qu'il doit aux autres. Ainſi, ſelon l'Auteur, le gouvernement du monde intelligent eſt partagé entre Dieu, les Philoſophes & les Légiſlateurs. Mais ces Philoſophes & ces Légiſlateurs ſont des hommes qui pourroient à tous les inſtans s'oublier & oublier les autres: qu'il les a rappellés à ce qu'ils ſe doi-

vent à eux-mêmes, & à ce qu'ils doivent aux autres? Où les Philoſophes ont-ils appris les loix de la morale? où les Légiſlateurs ont-ils vû ce qu'il faut preſcrire pour gouverner les ſociétés avec équité? Dans la religion chrétienne, les enfans ſçavent ce que les Sectateurs de la *religion naturelle* n'ont pû trouver après vingt ans de travail que l'amour de Dieu eſt la premiére de toutes les loix, que l'amour du prochain eſt la ſeconde, & que de ces deux loix primordiales naiſſent toutes les autres.

Remarquons encore que l'Auteur (qui trouve que Dieu ne peut pas gouverner les êtres libres auſſi bien que les autres, parce qu'étant libres, il faut qu'ils agiſſent par eux-mêmes) ne remédie à ce deſordre que par des loix qui peuvent bien montrer à l'homme ce qu'il doit faire, mais qui ne lui donnent pas le moyen de le faire: ainſi dans le ſyſtême de l'Auteur, Dieu crée des êtres dont il ne peut empêcher le deſordre, ni le réparer. Ne ſoyons plus ſurpris de lui entendre dire, qu'il s'en faut bien que le monde intelligent ſoit auſſi bien gouverné que le monde phyſique: aveugle, qui ne voit pas que Dieu fait ce qu'il veut de ceux mêmes qui ne font pas ce qu'il veut, & que ſa ſageſſe ſe manifeſte encore davantage dans le gouvernement du monde intelligent que dans le gouvernement du monde phyſique.

L'Auteur après avoir poſé les principes généraux qu'il lui a plû, vient à la diviſion

de

de ſon ouvrage, & d'abord il nous avertit que ce n'eſt point des loix qu'il traite, mais de l'eſprit des loix: les loix, nous le lui avons entendu dire, ſont les rapports néceſſaires qui dérivent de la nature des choſes. Ici il ajoûte que *l'eſprit des loix conſiſte dans les divers rapports que les loix peuvent avoir avec diverſes choſes* (p. 11.): cela n'eſt-il pas bien clair? L'Auteur diſtingue enſuite trois eſpèces de gouvernemens (p. 12.), le Républicain, le Monarchique & le Deſpotique. Le gouvernement Républicain eſt celui où le Peuple en corps, ou ſeulement une partie du peuple a la ſouveraine puiſſance. Le Monarchique, celui où un ſeul gouverne, mais par des Loix fixes & établies; au lieu que dans le Deſpotique un ſeul ſans loix & ſans régle entraîne tout par ſa volonté & par ſes caprices (*ibidem*). Il ne faut pas, continuë l'Auteur, beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique ou un gouvernement deſpotique ſe maintiennent ou ſe ſoutiennent; la force des loix dans l'un, le bras du Prince toujours levé dans l'autre, contiennent tout; mais dans un état populaire il faut un reſſort de plus qui eſt la vertu (p. 30.). La vertu eſt donc le principe du gouvernement républicain; *mais la vertu n'eſt point le principe du gouvernement monarchique*, c'eſt ce qu'on lit en titre au Chap. 5. Livre 3. Dans les Monarchies, dit-on, la politique fait faire de grandes choſes avec le moins de vertu qu'elle peut, com-

comme dans les plus belles machines l'art employe auſſi peu de mouvemens, de forces & de rouës qu'il eſt poſſible. L'état ſubſiſte indépendamment de l'amour pour la patrie, du deſir de *la vraie gloire, du renoncement à ſoi-même*, du ſacrifice de ſes plus chers intérêts, & de toutes ces vertus héroïques que nous trouvons dans les anciens *& dont nous avons ſeulement entendu parler :* les loix y tiennent la place de toutes ces vertus dont on n'a aucun beſoin ; *l'état vous en diſpenſe.* Une action qui ſe fait ſans bruit, y eſt en quelque façon ſans conſéquence ; (p. 36.) mais reconnoît-il des vérités révélées ? parle-t-il en aucun endroit en homme qui croit ? Quand Mrs. *de la religion naturelle* ont gliſſé un mot pour dire qu'ils mettent la religion à part, ils croient pouvoir impunément débiter leurs impiétés ; mais leurs fineſſes ſont aiſées à découvrir.

Ce n'eſt point la vertu qui eſt le mobile qui fait agir dans un Etat Monarchique ; mais s'il manque d'un reſſort, il en a un autre, dit l'Auteur ; *l'honneur*, c'eſt-à-dire le *préjugé* de chaque perſonne & de chaque condition, prend la place de la *vertu* & la repréſente par-tout (p. 38.) : il eſt vrai, continue-t-il, que philoſophiquement parlant, c'eſt un honneur faux qui conduit *toutes* les parties de l'état ; mais cet honneur faux *eſt auſſi utile* au public que le vrai ſeroit aux particuliers qui pourroient l'avoir, & n'eſt-ce pas beaucoup, ajoûte-t-il, d'obliger les hommes à faire tou-

toutes les actions difficiles & qui demanderoient de la force, ſans autre recompenſe que le bruit de ces actions? (p. 39.)

L'Auteur traite enſuite du principe du gouvernement deſpotique, & il dit; *Comme il faut de la vertu dans une République & dans une Monarchie de l'honneur, il faut de la crainte dans un Gouvernement deſpotique; pour la vertu, elle n'y eſt pas néceſſaire, & l'honneur y ſeroit dangereux* (p. 41.): *tels ſont*, dit-il, *les principes des trois gouvernements; ce qui ne ſignifie pas que dans une République on ſoit vertueux, mais qu'on devroit l'être: cela ne prouve pas non plus que dans une certaine Monarchie on ait de l'honneur, & que dans un Etat deſpotique & particulier on ait de la crainte; mais qu'il faudroit en avoir, ſans quoi le gouvernement ſera imparfait.* (p. 45.)

Qui l'auroit cru, que pour rendre parfait le gouvernement monarchique, il fallût que les membres de l'état fuſſent deſtitués de vertu & remplis de vanité? A ce compte, on devroit bannir de toutes les Monarchies la religion chrétienne, elle déteſte les hommes vains; & le grand reſſort des Monarchies, nous dit-on, c'eſt la vanité & le faux honneur.

Dans le Livre 14e. l'Auteur traite des loix dans le rapport qu'elles ont avec la nature du climat, il prétend que dans le pays d'Orient la foibleſſe d'organes jointe à une certaine pareſſe dans l'eſprit, eſt la cauſe de l'immutabilité de la religion & des mœurs. (p. 367.)

Il ajoûte que le Monachiſme eſt né dans le pays chaud d'Orient, où l'on eſt moins porté à l'action qu'à la ſpéculation; (p. 370.) il en donne pour preuve les Dervichs qui ſont en Aſie, & les Pénitens idolâtres qui ſont en ſi grand nombre aux Indes; il voudroit que les loix cherchaſſent à ôter tous les moyens de vivre ſans travail. Mais, dit-il, dans le midi de l'Europe elles font tout le contraire; elles donnent à ceux qui veulent être trop oiſifs des places propres à la vie ſpéculative, & y attachent des richeſſes immenſes (p. 370.) Remarquez que l'Auteur met ſur la même ligne tous les Moines de quelque religion qu'ils ſoient, Muſulmans, Idolâtres; on reconnoît à ce trait la main qui a écrit les Lettres Perſanes. Mais autant l'Auteur eſt ſévère contre les Moines, dont il veut que les loix vainquent la pareſſe malgré la nature du climat, autant il eſt indulgent pour les Anglois qui ſe tuent de ſang froid? Il eſt clair, dit-il, que *les loix civiles* de *quelques* pays *peuvent* avoir eu des raiſons pour flétrir l'homicide de ſoi-même; mais en Angleterre on ne peut pas plus le punir qu'on punit les effets de la démence (p. 378.) C'eſt que chez les Anglois, ſelon l'Auteur, l'homicide de ſoi-même eſt l'effet d'une maladie: cette action tient à l'état phyſique de la machine, & eſt indépendante de toute autre cauſe (p. 377.) un Sectateur de la religion naturelle n'oublie pas que l'Angleterre eſt le berceau de ſa ſecte; il paſſe l'éponge

ſur

ſur tous les crimes qu'il y apperçoit. L'Auteur finit le 14e. Livre comme il l'a commencé. Après avoir dit du peuple des Indes qu'il eſt doux, tendre, compatiſſant, il s'écrie : heureux climat qui fait naître la candeur des mœurs, & produit la douceur des loix ! (p. 382.) c'eſt le climat qui donne les bonnes mœurs ; l'Auteur ne s'élève pas plus haut. Cependant les Indiens ſont idolâtres, diſſolus à l'excès, & leurs loix obligent les femmes de ſe brûler avec le corps de leurs maris. *Heureux climat qui fait naître la candeur des mœurs & produit la douceur des loix !*

L'Auteur traite de la Poligamie (Liv. 16.) & dit que la loi qui ne permet qu'une femme ſe conforme au phyſique du climat de l'Europe, & non au phyſique du climat de l'Aſie. C'eſt pour cela, dit-il, que le Mahométiſme a trouvé tant de facilité à s'établir en Aſie, & tant de difficulté à s'établir en Europe ; que le Chriſtianiſme s'eſt maintenu en Europe & a été détruit en Aſie, & qu'enfin les Mahométans ſont tant de proprès à la Chine, & les Chrétiens ſi peu (p. 412.) Le chapitre 4. porte pour titre, *que la loi de la Poligamie eſt une affaire de calcul*, c'eſt-à-dire, que dans les lieux où il naît plus de garçons que de filles, comme en Europe, on ne doit épouſer qu'une femme ; dans ceux où il naît plus de filles que de garçons, la poligamie doit y être introduite. L'Auteur obſerve que dans les climats froids de l'Aſie, où il naît plus de garçons que de filles, on per-

permêt à une femme d'avoir pluſieurs maris : la raiſon qu'il en donne, c'eſt que la pluralité des femmes ou même la pluralité des *hommes eſt plus conforme à la nature dans de certains pays que dans d'autres.* Dans tout ceci, continue-t-il, je ne juſtifie pas les uſages, mais j'en rends les raiſons ; comme ſi ce n'étoit pas juſtifier la double poligamie à l'égard de certains pays, que de dire qu'elle eſt plus conforme à la nature ! D'ailleurs la poligamie d'une femme qui a pluſieurs maris, eſt un deſordre monſtrueux qui n'a été permis en aucun cas, & que l'Auteur ne diſtingue en aucune ſorte de la poligamie d'un homme qui a pluſieurs femmes : ce langage dans un Sectateur de la religion naturelle n'a pas beſoin de commentaire.

Le Chapitre 15. où l'Auteur traite du divorce & de la répudiation, eſt digne de lui : Il eſt, dit-il, quelquefois *ſi néceſſaire* aux femmes de répudier, & il leur eſt toujours ſi fâcheux de le faire, que la loi eſt *tyrannique* qui donne ce droit aux hommes, ſans le donner aux femmes..... C'eſt donc une *régle générale* que dans tous les pays où la loi accorde aux hommes la faculté de répudier, elle doit auſſi l'accorder aux femmes. Il y a plus ; dans les climats où les femmes vivent ſous un eſclavage domeſtique, il ſemble que la loi doive permettre aux femmes la répudiation, & aux hommes ſeulement le divorce (p. 426.) Quelle morale ! quels hommes que ces Meſſieurs de la religion naturelle qui débitent

de

de ſang froid de pareilles abſurdités, & qui oſent s'en glorifier !

Autre déciſion également conforme à la nature corrompue. L'Auteur, liv. 22. ch. 19. dit de l'uſure : *il eſt clair* que celui qui a beſoin d'argent doit le louer, comme il fait de toutes les choſes dont il peut avoir beſoin..... c'eſt bien une action très-bonne de prêter à un autre ſon argent ſans intérêt; mais on ſent que ce ne peut être qu'un conſeil de religion, & non une loi civile. Au chapitre ſuivant, il ne voit rien que de juſte dans l'uſure maritime; & réſumant enſuite tout ce qu'il a dit de l'uſure, il ſoûtient qu'il eſt permis à un créancier de vendre le temps : voici ſes paroles, p. 127. *tom.* 2. Celui-là paye moins, dit Ulpien, qui paye plus tard; cela décide la queſtion, ſi l'intérêt eſt légitime, c'eſt-à-dire, ſi le créancier peut vendre le temps & le débiteur l'acheter : l'aveuglement eſt tel chez ces Mrs. qu'ils prétendent juſtifier l'uſure par l'endroit que les Pères de l'Egliſe & les Païens même ont le plus fait valoir pour la condamner. Quant à Ulpien, l'Auteur le prend tout de travers. Ulpien parle du débiteur qui ne paye pas au terme convenu, & qui par là, cauſe du dommage à ſon créancier; il mérite alors d'être condamné à payer des intérêts, ſur ce principe que celui-là paye moins qui *paye plus tard* : mais lorſque le débiteur paye au terme préfix ce qu'il a emprunté, doit-il donc payer des intérêts ? L'Auteur reprend Tacite

pour avoir dit que la loi des douze Tables fixa l'intérêt à un pour cent. *Il eſt viſible qu'il s'eſt trompé*, dit l'Auteur : Tacite ne s'eſt point trompé, il parle de l'intérêt à un pour cent par mois, & l'Auteur s'eſt imaginé qu'il parle d'un pour cent par an. Rien n'eſt ſi connu que le centéſime qui ſe payoit à l'uſurier tous les mois : un homme qui écrit deux volumes *in*-4°. ſur les Loix, devroit-il l'ignorer ?

Au Chap. 2. du Liv 23. l'Auteur parlant des mariages dit : l'obligation naturelle qu'a le père de nourrir ſes enfans, a *fait établir* le mariage qui déclare celui qui doit remplir cette obligation. Un Chrétien rapporteroit l'inſtitution du mariage à Dieu même, qui donna une compagne à Adam, & qui unit le premier homme & la premiere femme par un lien indiſſoluble avant qu'ils euſſent des enfans à nourrir ; mais l'Auteur évite tout ce qui a trait à la révélation, quoiqu'il veuille quelquefois paſſer pour Chrétien.

Quand il parle des loix Romaines qui accordoient des récompenſes à ceux qui ſe marioient, ou qui avoient un certain nombre d'enfans, ou qui puniſſoient ceux qui ne ſe marioient pas, il le fait avec éloge ; mais il ne peut s'empêcher de laiſſer voir ſon chagrin ſur le changement que la religion Chrétienne a apporté aux loix Romaines à cet égard. On trouve, dit-il, les morceaux de ces *loix diſperſés*. . . . . dans

dans le Code Theodoſien qui les a abrogées, dans les Pères qui les ont cenſurées, ſans doute avec un zèle louable pour les choſes de l'autre vie, mais avec très-peu de connoiſſance des affaires de celle-ci (p. 151)..... Des ſectes de Philoſophie avoient déjà introduit dans l'Empire un eſprit d'éloignement pour les affaires..... de là une idée de perfection attachée à tout ce qui mène à une vie ſpéculative, de là l'éloignement pour les ſoins & les embarras d'une famille. La religion Chrétienne venant après la Philoſophie *fixa*, pour ainſi dire, des idées que celle-ci n'avoit fait que préparer..... il eſt certain que les changemens de Conſtantin furent faits, ou ſur des idées qui ſe rapportoient à l'établiſſement du Chriſtianiſme, ou ſur des idées priſes de ſa perfection..... De là ces loix *qui affoiblirent l'autorité paternelle*, en ôtant aux pères la propriété du bien de leurs enfans. *Pour étendre une religion nouvelle*, il faut ôter l'extrême dépendance des enfans qui tiennent toujours moins à ce qui eſt établi..... On ne ceſſa de prêcher par tout la continence, c'eſt-à-dire cette vertu qui eſt plus parfaite, parce que par ſa nature elle doit être pratiquée par très-peu de gens..... La même raiſon de ſpiritualité qui avoit fait permettre le célibat, impoſa bientôt la néceſſité du célibat même. A Dieu ne plaiſe que je parle ici contre le célibat qu'a adopté la religion! Mais qui

pourroit ſe taire contre celui qu'a formé le libertinage, celui où les deux ſexes ſe corrompant par les ſentimens naturels même, fuient une union qui doit les rendre meilleurs, pour vivre dans celles qui les rendent toujours pires. C'eſt une régle tirée de la nature que plus on diminue le nombre des mariages qui pouroient ſe faire, plus on corrompt ceux qui ſont faits; moins il y a de gens mariés, moins il y a de fidélité dans les mariages, comme lorſqu'il y a plus de voleurs, il y a plus de vols (ch. 21.)

On apperçoit ici toute la malignité de l'Auteur qui veut rejetter ſur la religion Chrétienne des deſordres qu'elle déteſte: elle n'impoſe à perſonne la néceſſité d'embraſſer la continence; mais ceux qui s'engagent à l'obſerver, ſont obligés d'accomplir leur vœu, & combien y en a-t-il qui l'obſervent avec fidélité? S'il en eſt qui violent leur engagement, comme en effet il y en a, eſt-ce à la Religion qu'il faut s'en prendre, en inſinuant qu'elle a rendu le monde plus corrompu, ſous prétexte de l'élever à un plus haut degré de perfection?

Dans un autre endroit, l'Auteur reprend Bayle d'avoir flétri la religion Chrétienne, après avoir inſulté toutes les Religions: il oſe avancer, dit-il, que de véritables Chrétiens ne formeroient pas un état qui pût ſubſiſter, (à quoi l'Auteur répond que) les prin-

principes du Chriſtianiſme bien gravés dans le cœur, ſeroient infiniment plus forts que ces faux honneurs des Monarchies; ces vertus humaines des Républiques & cette crainte ſervile des Etats deſpotiques, Réponſe qui feroit de l'Auteur un Chrétien, ſi le moment d'après il ne la détruiſoit. En continuant de répondre à Bayle, il dit: il eſt étonnant que ce grand homme n'ait pas ſçû diſtinguer les ordres pour l'établiſſement du Chriſtianiſme d'avec le Chriſtianiſme même, & qu'on puiſſe lui imputer d'avoir méconnu l'eſprit de ſa propre Religion. Lorſque le Légiſlateur, au lieu de donner des loix a donné des conſeils, c'eſt qu'il a vu que ſes conſeils, s'ils étoient ordonnés comme des loix, ſeroient contraires à l'eſprit de ſes loix: les loix humaines faites pour parler à l'eſprit doivent donner des préceptes & point de conſeils; la Religion faite pour parler au cœur doit donner beaucoup de conſeils & peu de préceptes..... Le célibat fut un conſeil du Chriſtianiſme; lorſqu'on en fit une loi pour un certain ordre de gens, il en fallut chaque jour de nouvelles pour réduire les hommes à l'obſervation de celle-ci. Le Légiſlateur ſe fatigua & il fatigua la ſociété, pour faire exécuter aux hommes par précepte, ce que ceux qui aiment la perfection auroient exécuté comme conſeils. (p. 180.)

D'abord on auroit cru l'Auteur fort éloigné des principes de Bayle; mais Bayle *ſté-*

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

triſſant la religion Chrétienne, n'en eſt pas moins *un grand homme* aux yeux de l'Auteur: ſeulement il lui reproche de n'avoir pas compris que l'on pouvoit par une voie moins odieuſe que celle qu'il a priſe, ſe débarraſſer de la gêne où la religion met ceux qui aiment à vivre ſans joug, & cette voie c'eſt de réduire à de ſimples conſeils les préceptes de la religion. En la regardant comme élevant les hommes à une perfection qui n'eſt que de conſeil, on ſe conſerve la liberté de parler d'elle quelquefois d'une manière avantageuſe, ce qui eſt mieux reçu que de s'annoncer pour un impie de profeſſion. Mais le maſque que prend l'Auteur lui ôte-t-il le caractère d'impie? Non, un impie marqué eſt toujours un impie; & d'ailleurs l'Auteur ôte ſouvent ſon maſque. Par exemple, quand il dit que la religion Catholique convient mieux à une Monarchie, & la Proteſtante à une République (p. 148), c'eſt dire aux Hollandois de ſe donner bien de garde de ſe réunir à l'Egliſe. De même quand il dit que le gouvernement modéré convient mieux à la religion Chrétienne, & le gouvernement deſpotique à la Mahométane (p. 175), c'eſt dire aux Princes Mahométans qu'ils doivent éviter avec grand ſoin de ſe faire Chrétiens, parce que la religion Chrétienne ne ſeroit propre qu'à renverſer tous les principes de leur gouvernement: mais l'éloge que l'Auteur fait de la ſecte Stoïque le caractériſe encore mieux.

Les diverſes ſectes de Philoſophie, dit-il, étoient

étoient chez les anciens des eſpéces de religion ; *il n'y en a jamais eu* dont les principes fuſſent plus dignes de l'homme, & plus propres à former des gens de bien que celle des Stoïciens ; & ſi je pouvois un moment ceſſer de penſer que je ſuis Chrétien, je ne pourrois m'empêcher de mettre la deſtruction de la ſecte de Zenon au nombre des malheurs du genre humain : elle n'outroit que les choſes où il y a de la grandeur, le mépris des plaiſirs & de la douleur ; elle *ſeule* ſçavoit faire les citoyens, elle *ſeule* faiſoit les grands hommes, elle *ſeule* faiſoit les grands Empereurs ; faites pour un moment abſtraction des vérités révélées ; cherchez dans toute la nature, & vous n'y trouverez pas de plus grand objet que les *Antonins* : Julien même, Julien (un ſuffrage ainſi arraché ne me rendra pas complice de ſon apoſtaſie) non il n'y a point eu après lui de Prince plus digne de gouverner les hommes. Pendant que les Stoïciens regardoient comme une choſe vaine les richeſſes, les grandeurs humaines, la douleur, les chagrins, les plaiſirs, ils n'étoient occupés qu'à travailler au bonheur des hommes, à exercer les devoirs de la ſociété ; il ſembloit qu'ils regardaſſent *cet eſprit ſacré* qu'ils croyoient être en eux-mêmes comme une eſpéce de providence favorable qui veilloit ſur le genre humain. Nés pour la ſociété, ils croyoient tous que leur deſtin étoit de travailler pour elle ; d'autant moins à charge, que leur récompenſe étoit toute dans eux-

mêmes, *qu'heureux par leur Philoſophie ſeule*, il ſembloit que le ſeul bonheur des autres pût augmenter le leur (p. 182).

Un éloge ſi outré de la ſecte de Zenon pourroit-il partir de la plume d'un Chrétien? Quand on a dit de cette ſecte orgueilleuſe & impie, qu'elle ſeule ſçavoit faire les citoyens; quelle ſeule faiſoit les grands hommes; qu'il n'y a jamais eu de religion dont les principes fuſſent plus dignes de l'homme & plus propres à former des gens de bien, que reſte-t-il à dire de la religion Chrétienne? Mais la ſecte Stoïcienne a de ſi grands charmes pour un ſectateur de la religion naturelle, que l'on ne doit point être ſurpris de l'enthouſiaſme avec lequel l'Auteur en parle. Les Stoïciens n'admettoient qu'un Dieu: mais ce Dieu n'étoit autre choſe que l'ame du monde; ils vouloient que tous les êtres depuis le premier fuſſent néceſſairement enchaînés les uns avec les autres: une néceſſité fatale entraînoit tout. Ils nioient l'immortalité de l'ame, & faiſoient conſiſter le ſouverain bonheur à vivre conformément à la nature; c'eſt le fond du ſyſtême de la religion naturelle. Les parenthéſes que l'Auteur met ici pour nous dire qu'il eſt Chrétien, ſont de foibles garants de ſa catholicité; l'Auteur riroit de notre ſimplicité ſi nous le prenions pour ce qu'il n'eſt pas; un Chrétien ne parle point d'une ſecte impie comme l'Auteur en parle: écoutons-le encore quelques momens & nous le laiſſerons. Quand Monteſuma, dit-il, s'obſ-

s'obſtinoit à tant dire que la religion des Eſpagnols étoit bonne pour leur pays, & celle du Mexique pour le ſien, il ne diſoit pas une abſurdité, parce qu'en effet les Légiſlateurs n'ont pu s'empêcher d'avoir égard à ce que la nature avoit établi avant eux (p. 198).... lorſque la religion fondée ſur le climat a trop choqué le climat d'un autre pays, elle n'a pu s'y établir; & quand on l'y a introduite, elle en a été chaſſée: il ſemble humainement parlant, que ce ſoit le climat qui a preſcrit des bornes à la religion Chrétienne & à la religion Mahométane (p. 201.). L'Auteur nous a dit ci-deſſus que la religion doit permettre la poligamie dans les pays chauds & non dans les pays froids, c'eſt-ce qui eſt cauſe, ſelon lui, que le Chriſtianiſme a été banni de l'Aſie, & que le Mahométiſme n'a pu s'établir en Europe. Quelques pages plus bas l'Auteur dit: nous ſommes extrêmement portes à l'idolâtrie, & cependant nous ne ſommes pas fort attachés aux religions idolâtres; nous ne ſommes guére portés aux idées ſpirituelles, & cependant nous ſommes fort attachés aux religions qui nous font adorer un être ſpirituel. *Cela vient de* la ſatisfaction que nous trouvons en nous-mêmes, d'avoir été aſſez intelligens pour avoir choiſi une religion qui tire la divinité de l'humiliation où les autres l'avoient miſe. Nous regardons l'idolâtrie comme la religion des peuples groſſiers, & la religion qui a pour objet un être ſpirituel, comme celle des peuples éclairés (p. 204.)

Un

Un Sectateur de la religion naturelle ramène tout à la nature : tantôt c'eſt la nature du climat qui fait embraſſer une religion plutôt qu'une autre ; tantôt c'eſt la conformation du corps & une certaine pareſſe dans l'eſprit qui ſont cauſe de l'immutabilité de la religion dans de certains pays. Maintenant c'eſt à l'orgueil que l'on attribue d'avoir fait paſſer les hommes de l'idolâtrie à la créance de l'unité d'un Dieu : il feint d'ignorer que toute la terre étoit idolâtre quand Jéſus-Chriſt a paru, que les Juifs étoient le ſeul peuple qui connut Dieu, & que ce peuple avoit eu juſqu'à la captivité de Babylone un affreux penchant pour l'idolâtrie. Quelques Philoſophes avoient eſſayé de ramener les hommes à des idées plus dignes de la divinité : mais ces Philoſophes eux-mêmes s'étoient démentis en ſuivant la religion du peuple, & leur doctrine étoit demeurée dans l'obſcurité de leurs écoles, quoiqu'elle dût, ſelon les principes de l'Auteur, faire beaucoup de progrès, en ce qu'elle flattoit l'orgueil de l'homme. Ce ne fut qu'à la prédication des Apôtres que l'univers ouvrit les yeux ; encore vit-on le ſimple peuple embraſſer la religion toute ſpirituelle de Jéſus-Chriſt avant les Grands, les Philoſophes, les Magiſtrats ; ceux-ci ne ſe convertirent qu'après avoir perſécuté les Chrétiens, & combattu pour l'idolâtrie pendant 300. ans. Comment eſt-il arrivé que les idées ſpirituelles de la religion chrétienne ayent été goû-

tées

tées par le petit peuple avant que les grands génies la reçuſſent? c'eſt à quoi le Sectateur de la religion naturelle ne répondra jamais: cependant on nous dit aujourd'hui que ſi d'idolâtre le monde eſt devenu Chrétien, cela vient de la ſatisfaction que nous trouvons en nous-mêmes d'avoir été aſſez intelligens pour avoir choiſi une religion qui tire la divinité de l'humiliation où les autres l'avoient miſe. Quel orgueil! quelle ingratitude! quelle folie!

Finiſſons par ce trait de l'Auteur *ſur la tolérance en fait de religion* (p. 216.) Lorſque les loix d'un Etat, dit-il, ont crû devoir ſouffrir pluſieurs religions, *il faut* qu'elles les obligent auſſi à ſe tolérer entr'elles; c'eſt un principe que toute religion qui eſt réprimée devient elle-même réprimante: car ſi-tôt que par quelque hazard elle peut ſortir de l'oppreſſion, elle attaque la religion qui l'a réprimée, non pas comme une religion, mais comme une tyrannie: il faut donc que les loix exigent de ces diverſes religions non-ſeulement qu'elles ne troublent pas l'Etat, mais *auſſi qu'elles ne ſe troublent pas entr'elles:* un citoyen ne ſatisfait pas aux loix en ſe contentant de ne pas agiter le corps de l'Etat, il faut encore qu'il ne trouble pas quelque citoyen que ce ſoit. Comme il n'y a guére que les religions intolérantes qui ayent un grand zèle pour s'établir ailleurs; parce qu'une religion qui peut tolérer les autres ne penſe guére à ſa propagation, ce ſera une très-

très-bonne loi civile lorſque l'Etat eſt ſatisfait de la religion déja établie, *de ne point ſouffrir* l'établiſſement d'une autre: voici donc le *principe fondamental* des loix politiques *en fait de religion.* Quand on eſt le maître de recevoir dans un Etat une nouvelle religion, ou de ne la pas recevoir, *il ne faut pas l'y établir*; quand elle eſt établie, il faut la tolérer.

C'eſt, comme on voit, donner gain de cauſe aux anciens & aux nouveaux perſécuteurs de la religion Chrétienne; c'eſt armer actuellement les Princes infidèles contre le Chriſtianiſme, & leur dire qu'ils ne doivent jamais ſouffrir que l'on vienne prêcher l'Evangile dans leurs Etats. Tout le livre de *l'eſprit des loix* tend à montrer que la religion doit s'accommoder aux mœurs, aux uſages & aux coûtumes des différens pays quels qu'ils ſoient, où l'uſure, où la poligamie, où l'idolâtrie ſont permiſes, il faut les permettre, ſans quoi on ne doit point être écouté.

Quid verum atque decens curo & rogo, & omnis in hoc ſum.

Horat. Epiſt. 1.